PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURES

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 :

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Mûres, se sont réunis à 19h00 à la salle Pierre REIGNIER, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Daniel BALBO, Emmanuel BOUVIER, David DUBOSSON, Jennifer DOMINGUES, Florence HERITIER DAVIET, Christelle MEINDER, Pascal PETRINI, Etienne DENIGER, Julie ROUPIOZ, Thomas JACQUET, Delphine POLLIER

ETAIENT EXCUSES :
Geoffrey PROUILLET

POUVOIRS DONNES :
Jean Paul BERTHOD pour David DUBOSSON
Marlène BOULEN pour Daniel BALBO
Adeline MULOT pour Jennifer DOMINGUES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Pascal PETRINI

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	15
Présents	11

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Les Conseillers Municipaux ne s'opposent pas au vote à main levée lors de cette séance.
Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour approuver une décision modificative budgétaire

APPROUVE A L'UNANIMITE

Premier point : Finances
Rénovation énergétique école primaire : demande de subvention au titre de la DETR
Rénovation énergétique école primaire : demande de subvention au titre du Contrat Région du territoire de l'agglomération du Grand Annecy
Le conseil est sollicité pour autoriser la demande de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus. Les montants de travaux s'élèvent à :
52 759,20 € TTC pour remplacement des pompes à chaleur de l'école
11 890,68 € TTC pour création d'un local technique pompes à chaleur
116 643,60 € pour remplacement de portes et fenêtres des bâtiments scolaires
11 758,66 € TTC pour volets roulants
Total : 193 052,14 € TTC
Les subventions sont demandées à hauteur de 80 % ce qui laissera environ 34 000 € à la charge de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Deuxième point : Travaux

Entretien voirie route des Rippes, cheminement école, chemin des Crétaz :
Validation devis 14 127 € TTC

Travaux enfouissement chemin des Gruyères et éclairage public des Balmettes: ajustement après travaux pour un montant total de 7 991.11 € TTC

APPROUVE A L'UNANIMITE

Troisième point : Communication

Accord pour création et maintenance d'un site internet communale. Des entreprises ont déjà été contactées et les devis seront étudiés lors d'un prochain conseil.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Quatrième point : Personnel

Accord pour l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle couvrant la période du 1° juillet 2022 au 30 juin 2023

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point supplémentaire : budget

Autorisation de modifications budgétaires
Le chapitre 012 -personnel non titulaire- doit être alimenté de 3500 € pris sur le chapitre 022 – dépenses imprévus-
Le compte 165 -dépôts et cautionnement – doit être alimenté pour permettre la restitution et la régulation des dépôts de garanties de locataires ayant quittés les appartements précédemment.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Maire clôt les débats à 19 h 58, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

La secrétaire de séance
Pascal PETRINI

Le Maire
David DUBOSSON